

ACTE REGLEMENTAIRE

Acte réglementaire par délibération du Conseil d'Administration du 15 mai 2013.

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, notamment ses articles 26, 27 et 29 ;

Vu l'avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en date du

Arrête :

ARTICLE 1 : il est créé par *Le Lycée des Métiers Sainte-Anne* un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé e-sidoc dont l'objet est de Mise à disposition des usagers d'un ou plusieurs téléservices de l'administration électronique.

ARTICLE 2 : les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

- Etat civil
- Vie professionnelle
- Données de connexion

ARTICLE 3 : les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives :

- Le Directeur Adjoint
- Le Professeur Documentaliste
- Le Responsable en charge de l'informatique
- Le Personnel Ressource en charge du Site

ARTICLE 4 : le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service : *Lycée des Métiers Sainte-Anne – 250, bd Laënnec – 44600 ST NAZAIRE*

ARTICLE 5 : le Chef d'établissement est chargé de l'exécution de la présente *délibération* qui sera affichée *sur la brochure de l'établissement et sur le site internet.*